

Communiqué de presse

À Bobigny, le 5 juillet 2021



« Université d'été » 2021 du *Choix de l'école* : au moment où il licencie tous azimuts, le Recteur de Créteil joue les passe-plats pour des officines aux intérêts privés !

En parcourant la brochure de l'« *Université d'été* » 2021 du *Choix de l'école*, on apprend que Daniel Auverlot, Recteur de l'académie de Créteil, prendra la parole *ès qualités* le jour de son ouverture, lundi 5 juillet, au Campus Condorcet (Aubervilliers), de 16h à 17h30. Le titre de son intervention ? « *Enseigner dans l'académie de Créteil* ».

Voici donc qu'après avoir envoyé à plus de 2 300 collègues contractue-le-s en CDD un courrier leur signifiant qu' « *en raison du nombre d'agents titulaires affectés à la rentrée scolaire prochaine, [il n'était] malheureusement pas en mesure, à ce jour, de [leur] proposer un renouvellement de contrat* », le représentant du Ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports dans l'académie de Créteil vient dispenser la bonne parole auprès de jeunes diplômé-e-s, recruté-e-s en tant que contractuel-le-s et accompagné-e-s par *Le Choix de l'école*, qui commenceront pour certain-e-s à enseigner dans les collèges de l'éducation prioritaire en septembre prochain !

Depuis la rentrée 2016, l'académie de Créteil soutient sans réserve cette expérimentation, affectant en priorité, avant même les personnels titulaires d'une zone de remplacement, les contractuel-le-s issu-e-s de ce programme, parfois en lieu et place d'autres personnels non-titulaires pourtant affecté-e-s depuis plusieurs années dans un établissement. **En 2021, force est de constater que le Recteur a décidé d'aller jusqu'au bout de cette logique, en décidant d'honorer les un-e-s de sa présence au moment même où il licencie les autres !**

Le Choix de l'école ?

Ce n'est pas la première fois que *Le Choix de l'école* se voit offrir un pont d'or par les pouvoirs publics, notamment en Seine-Saint-Denis : l'extension, à tout le département, de ce dispositif qui accompagne de jeunes diplômé-e-s sortant des grandes écoles dans le cadre d'une expérience de 2 années d'enseignement dans les collèges de l'éducation prioritaire, figure parmi les 23 mesures spécifiques, annoncées le 31 octobre 2019, du plan d'action gouvernemental « *L'État plus fort en Seine-Saint-Denis* ».

Le Choix de l'école, ex-*Teach for France* (déclinaison française de *Teach for All*) est une association qui charrie une conception dangereusement simplificatrice du métier d'enseignant-e et sert d'avant-poste aux cercles d'influence néolibéraux dans les établissements scolaires publics : le président de son conseil d'administration, Laurent Bigorgne, proche de Jean-Michel Blanquer et éminence grise d'Emmanuel Macron sur les questions d'éducation pendant la dernière campagne présidentielle, dirige l'*Institut Montaigne*, un *think tank* (fondé en 2000 par Claude Bébéar, longtemps PDG d'Axa et figure tutélaire du patronat français) qui plaide notamment pour une augmentation du temps de travail et la réduction du budget de l'éducation. À

sa naissance, en mai 2015, l'association, qui s'appelait encore *Teach for France*, était d'ailleurs domiciliée au 59, rue La Boétie à Paris (8ème), dans les locaux de l'*Institut Montaigne*, avant de prendre en avril 2018 un nouveau nom et de rejoindre les bâtiments qui abritent actuellement la *coalition de l'Ascenseur*, pépinière d'initiative privée regroupant des associations et des fondations d'entrepreneuriat social pour l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers populaires, placée sous les auspices de *BNP Paribas*.

Sur son site Internet, l'association *Le Choix de l'école*, qui n'a publié depuis 2015 aucun rapport annuel ni sur ses activités ni sur les financements dont elle bénéficie, affirme que 50 % des collèges de Seine-Saint-Denis ont accueilli un·e enseignant·e contractuel·le du programme : difficile de confirmer ou d'infirmer cette assertion dans la mesure où les autorités académiques et ministérielles entretiennent la plus stricte opacité quant aux modalités de leur affectation.

L'« Université d'été » 2021 du *Choix de l'école* (du lundi 5 juillet au mardi 27 juillet – journées de pré-rentree du mercredi 25 août au lundi 30 août) est la preuve, s'il en fallait encore une, de l'abandon du principe de neutralité du service public par les autorités académiques, tout particulièrement en Seine-Saint-Denis. Elle est aussi la preuve de la connivence malsaine de l'Éducation nationale avec des officines de diffusion de l'idéologie de marché aux intérêts privés.

Parmi les intervenant·e·s, on retrouve ainsi pêle-mêle Daniel Auverlot, le Recteur de l'académie de Créteil, Marie-Caroline Missir, la Directrice générale du *Réseau Canopé* (par ailleurs, ancienne Directrice du développement de *digiSchool*, leader français du numérique éducatif), le Principal du collège Gisèle Halimi (Aubervilliers) pour un « *mot d'accueil* » aux impétrant·e·s, mais aussi, parmi les nombreuses tables rondes programmées au cours de ces mondanités estivales, des intervenant·e·s qui, s'ils-elles présentent des profils éclectiques, associent tou·te·s constamment, dans leurs discours, les inégalités de réussite scolaire avec la mise en doute du service public : ainsi, Muhammad Yunus, chantre du microcrédit et patron de la *Grameen Bank* au Bangladesh, qui voit dans le *social business* une solution pour sauver le capitalisme, ou encore Patricia Barbizet, Vice-présidente du conseil d'administration du *Choix de l'école*, ancienne Directrice générale d'*Artémis*, le fonds d'investissement de la famille Pinault, également administratrice de plusieurs groupes du CAC 40 (*AXA*, *Total*) et ancienne Présidente du *Siècle*, cénacle qui entretient la collusion entre les élites économiques, politiques et médiatiques. Plusieurs des intervenant·e·s gravitent ou ont gravité au sein des cabinets de conseil en stratégie anglo-saxons (*Kearney*, *McKinsey & Company*), d'autres sont issu·e·s des nombreuses *start-up* à l'affût des retombées financières du grand marché de l'orientation ou ont noué des liens avec les entreprises du numérique éducatif : ainsi, Anne-Charlotte Monneret, qui a enseigné les lettres classiques pendant 2 ans dans un collège à Stains, en Seine-Saint-Denis, tout en étant accompagnée par *Le Choix de l'école*, n'a pas poursuivi une carrière d'enseignante dans le public mais est devenue... Déléguée générale d'*Edtech France*.

Cette « Université d'été » est à l'image du projet du *Choix de l'école* : sous couvert d'un discours généreux en faveur des élèves des quartiers populaires, il s'agit en réalité d'une opération destinée à privatiser le recrutement et la formation des enseignant·e·s des établissements scolaires publics. Ce faisant, l'Éducation nationale cautionne donc une sélection basée sur la reconnaissance d'aptitudes individuelles qui viennent désormais se substituer aux critères habituels de recrutement des enseignant·e·s de l'école publique, à savoir les qualités scientifiques et pédagogiques. En effet, *Le Choix de l'école*, qui met en avant l'« *innovation* », l'« *ouverture d'esprit* », l'« *humilité* » et le « *goût du collectif* », toutes « *compétences* » qui appartiennent à la rhétorique managériale, tient un discours qui laisse à penser qu'on peut former un·e enseignant·e en quelques semaines seulement. Par ailleurs, l'État accepte de confier l'accompagnement des contractuel·le·s issu·e·s de ce programme à des tuteur·rice·s qui sont choisi·e·s par l'association, préparant ainsi la délégation de la formation des enseignant·e·s du public à des organismes privés.

Pour toutes ces raisons, le SNES-FSU 93 dénonce une nouvelle fois l'abandon du principe de neutralité du service public par l'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis ainsi que la connivence manifeste du Rectorat de Créteil avec des officines de diffusion de l'idéologie de marché. Le SNES-FSU 93 revendique la rupture définitive du partenariat de l'Éducation nationale avec l'association *Le Choix de l'école*.